VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_538

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION D2026_10_523 DU 7 OCTOBRE 2026

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 25 septembre 2026 visée en Préfecture le 6 octobre 2026 ;
- Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;

- Considérant les travaux d'eau potable sur le quartier du Haut Gap, ANRU, fourniture et pose d'un tuyau en fonte diam 200 mm sur l'avenue de Bure,

- Considérant l'attente du renouvellement du marché à bons de commande et afin d'assurer la continuité des travaux, la collectivité a sollicité l'entreprise actuellement en charge des travaux du secteur du haut Gap, soit ANDRE TP,
- Considérant que l'entreprise ANDRE TP a maintenu les prix unitaires appliqués dans le cadre du précédent marché à bons de commande, ses prestations correspondent à la demande de la collectivité.

DÉCISION

Article 1 :
Il est conclu un marché de travaux de fourniture et pose d'un tuyau en fonte sur l'avenue de Bure, quartier Haut Gap, auprès de la société ANDRE TP, 05000 La Rochette.

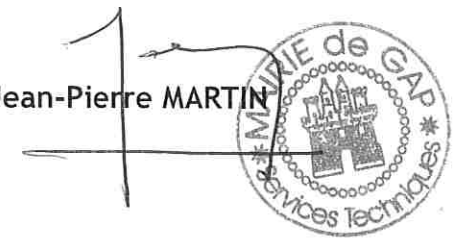
Article 2 :
Le présent marché est conclu selon un montant global et forfaitaire de 23638.65€ HT / 28366.38 € TTC. Le délai est de 1 mois à réception de la commande.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget eau potable.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 OCTOBRE 2026

Le Maire-Adjoint

Jean-Pierre MARTIN



Transmis en Préfecture le : 26 OCT. 2026
Publié ou notifié le : 26 OCT. 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_538**
Objet :	**ANNULE ET REMPLACE LA DECISION D2026_10_523 DU 7 OCT 2026 march? de travaux de fourniture et pose d'un tuyau en fonte sur l'avenue de Bure, quartier Haut Gap, aupr?s de la soci?t? ANDRE TP, 05000 La Rochette.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261026-D2026_10_538-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 005-210500617-20261026-D2026_10_538-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	74.3 Ko
Nom original : D_19944.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261026-D2026_10_538-AI-1-1_1.pdf		
Annexe (Décision)	application/pdf	539.1 Ko
Nom original : devis ANDRE TP haut Gap bon.pdf		
Nom métier : 22_DN-005-210500617-20261026-D2026_10_538-AI-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 octobre 2026 à 16h24min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 octobre 2026 à 16h25min05s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	26 octobre 2026 à 16h25min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 octobre 2026 à 16h25min25s	Reçu par le MI le 2026-10-26